

Autorisation de publication pour un modèle majeur

Les Parties, soussignées, c'est-à-dire le **Modèle**, d'une part, et le **Photographe**, d'autre part, ont ensemble librement convenu ce qui suit :

Le **Modèle**, Mademoiselle/Madame/Monsieur,

né(e) le / / à

demeurant

.....,

dont le numéro de téléphone est le

et le courriel

Déclare être majeur(e), ne pas être lié(e) avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image et avoir posé volontairement et librement pour être photographié(e) par

le **Photographe**,

Mademoiselle/Madame/Monsieur,

né(e) le / / à

demeurant

.....,

dont le numéro de téléphone est le

et le courriel

1. Shooting et validation des photos :

Toutes les photographies du **Modèle** prises par le **Photographe** sont validées par les deux parties à la fin de la séance. Ainsi :

- les photos ratées/inutilisables seront détruites immédiatement.
- les photos jugées trop compromettantes par le **Modèle** (pornographie avec visage, bourrelets mal venus, expression disgracieuse, etc.) seront indiquées comme telles par celui-ci à la fin du shooting, et le **Photographe** s'engage, avant de les utiliser, à les retravailler pour les rendre **anonymes** par le procédé de son choix (recadrage, masquage, floutage, montage, infographie, etc.). Si aucun procédé n'est efficace, les images seront écartées et resteront privées pour les deux parties (usage personnel strict) et ne pourront être utilisées publiquement ni d'un côté, ni de l'autre.

2. Autorisations :

Le **Modèle** autorise le **Photographe** à faire usage de toutes les photographies validées :

- par le biais de leur exposition dans des salons et galeries

- pour une utilisation commerciale, par exemple à vendre des impressions sur tout type de support (tissu, métal, Dibond, papier, etc.), monté en cadre ou pas,
- pour vente sur Internet (au format JPG 8 bits uniquement) dans des résolutions toujours inférieures à l'original (réduction, recadrage, baisse de qualité visible) de sorte qu'il soit impossible à une tierce partie de reconstituer la version originale, même par recombinaison de photos.
- pour vente d'une licence d'exploitation (ou assimilé) à un tiers (exploitation commerciale rémunérée), sous réserve que la moitié des sommes perçues par le **Photographe** dans ce cas précis, soient reversées au **Modèle** dans un délai de 15 jours calendaires.

Le **Photographe** autorise le **Modèle** à faire usage de toutes les photographies validées :

- par le biais de leur exposition dans des salons et galeries
- pour une utilisation commerciale, par exemple à vendre des impressions sur tout type de support (tissu, métal, Dibond, papier, etc.), monté en cadre ou pas,
- pour vente sur Internet (au format JPG 8 bits uniquement) dans des résolutions toujours inférieures à l'original (réduction, recadrage, baisse de qualité visible) de sorte qu'il soit impossible à une tierce partie de reconstituer la version originale, même par recombinaison de photos. Sauf accord explicite du **Photographe**, les infos EXIF et IPTC originales contenues dans les images d'origine doivent demeurer intactes dans toutes les copies, altérées ou pas.
- pour vente d'une licence d'exploitation (ou assimilé) à un tiers (exploitation commerciale rémunérée), sous réserve que la moitié des sommes perçues par le **Modèle** dans ce cas précis, soient reversées au **Photographe** dans un délai de 15 jours calendaires.

NOTE : Pour toute **utilisation non listée** ou **ambiguë**, les deux parties peuvent convenir en commun d'un avenant à ce contrat, et clarifier la situation.

Les deux parties s'interdisent :

- de mettre **gratuitement** à disposition leurs fichiers originaux (ou des versions de qualité équivalente des dit-fichiers) à des tiers
- de céder à des tiers des droits d'utilisation **supérieurs** aux droits décrits dans ce document
- de publier sur Internet (réseaux sociaux, mail, ftp, download, ou autre), des versions des images de dimensions supérieures à **mille (1000) pixels** pour le plus grand côté, ceci dans le but d'empêcher une exploitation et une diffusion non contrôlée des images par des tiers plus ou moins malveillants.

Dans ce cadre, les photographies pourront être exploitées,

- soit directement par le **Photographe**, soit par un tiers s'il lui cède ses droits,
- soit par le **Modèle**, soit par un tiers s'il lui cède ses propres droits.

Le **Modèle** déclare avoir **renoncé** en toute connaissance de cause à toute rétribution. Il ne pourra prétendre à aucune autre rémunération du fait de l'exploitation des photographies réalisées dans le cadre du présent accord.

Le **Photographe** communiquera des fichiers traités de la meilleure qualité possible au format JPG (8bits) et Tiff (16 bits) issus de la séance au Modèle.

Conformément à la loi française, la propriété intellectuelle des photos étant inaliénable, les originaux (RAW) restent la propriété exclusive du **Photographe** et de ses ayants-droits.

L'une et l'autre partie sont autorisées à éditer, modifier, recadrer, retraiter, triturer, déformer leurs photos librement de leur côté, sans autorisation de l'autre partie. Les images modifiées héritent par contre des mêmes droits et contraintes d'exploitation et de distribution que les images dont elles sont issues.

3. Durée

Les parties conviennent que cette autorisation est valable pour une période de dix (10) années, et qu'elle sera tacitement renouvelée pour une période de même durée, et ainsi de suite, sauf dénonciation écrite par le **Modèle** notifiée par lettre recommandée avec avis de réception, six (6) mois avant l'échéance prévue. Une fois l'autorisation révoquée, le **Modèle** ne pourra plus de son côté utiliser les photos concernées en dehors d'un usage strictement personnel.

4. Conditions particulières d'exploitation

Sauf autorisation explicite du **Photographe**, le **Modèle** s'engage à indiquer systématiquement en caractères très lisibles sous chaque photographie le nom du **Photographe** et le lien/url pointant vers le site courant du **Photographe**. Cet usage de la part du **Modèle** ne pourra excéder en aucune circonstance la période pour laquelle le **Modèle** cède lui-même au **Photographe** son droit à l'image.

Le **Modèle** indiquera explicitement au **Photographe** les photographies pour lesquelles il souhaite voir apparaître son nom et le lien/url pointant vers le site courant du **Modèle**. A défaut, et pour préserver l'anonymat du **Modèle**, ces mentions ne seront pas indiquées. Cet usage de la part du **Modèle** ne pourra excéder en aucune circonstance la période pour laquelle le **Modèle** cède lui-même au **Photographe** son droit à l'image.

5. Sécurisation des données :

En cas de **vol** des données, en cas d'**incendie**, en cas de grave **défaillance** informatique ou électronique des éléments de **stockage**, en cas de **piratage** ou autre évènement grave, une partie peut librement demander à l'autre partie de lui transmettre aussi vite que possible une nouvelle copie des données concernées afin de reconstituer ce qui a été perdu.

Fait en deux (2) exemplaires originaux à , le / /

Le Photographe, Monsieur/Madame/Mademoiselle

Le Modèle, Monsieur/Madame/Mademoiselle

*Signatures précédées de la mention « Bon pour accord », et accompagné d'une photocopie de la carte d'identité recto-verso et d'un justificatif de domicile du **Modèle**, afin de faciliter pour le **Photographe** le suivi des autorisations. Chaque partie donnera un RIB à l'autre pour le versement d'éventuelle future licence d'exploitation.*